

## ASSEMBLÉE DES MRC DE LA CÔTE-NORD



### COMMUNIQUÉ DE PRESSE Pour diffusion immédiate

#### Immigration – L'Assemblée des MRC de la Côte-Nord réclame prévisibilité et transparence

**Sept-Îles, le 19 février 2026** – L'Assemblée des MRC de la Côte-Nord annonce l'adoption d'une résolution s'inscrivant dans la même lignée que les positions récemment défendues par l'Union des municipalités du Québec (UMQ) en matière d'immigration. Cette démarche vise à mieux refléter les réalités régionales et les besoins du milieu économique nord-côtier.

Dans cette résolution, **les préfets de la Côte-Nord demandent au gouvernement du Québec d'introduire une clause de droit acquis** pour les personnes touchées par l'abolition du Programme de l'expérience québécoise (PEQ).

#### **Une rencontre constructive avec le ministre Roberge**

Le 13 février 2026, **les six préfets de la Côte-Nord ont rencontré le ministre** de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration, M. Jean-François Roberge, lors d'un échange d'une heure, en présence de la ministre responsable de la Côte-Nord, Mme Kateri Champagne Jourdain, et du député de René-Lévesque, M. Yves Montigny.

La rencontre a permis de **rappeler la situation unique de la Côte-Nord, seule région du Québec reconnue en dévitalisation**, ce qui exige une approche différenciée, adaptée aux défis démographiques, économiques et de main-d'œuvre du territoire.

Les élus nord-côtiers ont insisté sur l'importance pour le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI) d'offrir une **prévisibilité accrue dans la planification des seuils et des tirages**, ainsi qu'une plus grande transparence quant aux données, aux critères et aux règles encadrant les différents programmes, notamment le Programme de sélection des travailleurs qualifiés (PSTQ).

« La Côte-Nord fait face à des défis démographiques et de main-d'œuvre majeurs. Pour planifier nos services, soutenir nos entreprises et accueillir convenablement les personnes immigrantes, nous avons besoin de règles claires, stables et

adaptés. Ce que nous demandons au gouvernement, c'est de reconnaître notre situation d'exception et d'en tenir compte dans ses décisions », a déclaré la préfète de la MRC de Minganie et présidente de l'Assemblée des MRC de la Côte-Nord, Meggie Richard.

### **Ottawa doit faire sa part**

Parallèlement, les élus nord-côtiers réclament du gouvernement du Canada **une clause de droit acquis pour les travailleuses et travailleurs du Programme des travailleurs étrangers temporaires (PTET) déjà au pays**, ainsi que **des mesures transitoires claires** et stables permettant aux entreprises de conserver leurs employés lorsque les besoins sont critiques.

Ils demandent aussi le rétablissement de traitements simplifiés et la mise en place de solutions adaptées aux PME et aux réalités régionales.

« La Côte-Nord ne peut pas se permettre de perdre des travailleuses et des travailleurs déjà intégrés dans nos entreprises, nos services publics et nos communautés. Les gouvernements doivent adapter leurs règles pour protéger à la fois les personnes immigrantes et la vitalité de nos milieux », a déclaré Micheline Anctil, mairesse de Forestville, préfète de la MRC de la Haute-Côte-Nord et vice-présidente de l'Assemblée des MRC de la Côte-Nord.

Une demande de rencontre a d'ailleurs été transmise à la ministre fédérale de l'Immigration au cours des derniers jours.

L'Assemblée des MRC de la Côte-Nord se joint ainsi à la voix d'autres instances municipales qui réclament une immigration mieux arrimée aux besoins des territoires. Elle rappelle que **les régions jouent un rôle essentiel dans l'intégration réussie des personnes immigrantes** et s'engage à poursuivre ses représentations auprès du gouvernement du Québec et à renforcer sa présence sur la scène fédérale, en collaboration avec ses partenaires régionaux.

### **À propos de l'Assemblée des MRC de la Côte-Nord**

L'Assemblée des MRC de la Côte-Nord regroupe les six municipalités régionales de comté (MRC) de la région. Son rôle est de collaborer sur des enjeux communs tels que le développement économique, l'environnement et les infrastructures. Depuis 2015, elle œuvre à promouvoir et favoriser les intérêts et les préoccupations des Nord-Côtiers.

### **Source et informations:**

Benjamin Ducornait – Coordonnateur de l'Assemblée des MRC de la Côte-Nord – (418) 350-4569 – [benjamin.ducornait@amrccn.org](mailto:benjamin.ducornait@amrccn.org)

### **Entrevue :**

Meggie Richard – Présidente de l'Assemblée des MRC de la Côte-Nord – (418) 553-0350 - [prefete@mrc.minganie.org](mailto:prefete@mrc.minganie.org)